

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

**Avis du 25 septembre 2026**

**relatif à l'organisation des examens de l'enseignement technique agricole du  
ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire  
(session 2027)**

NOR : AGRE2625683V

L'accès à la session 2027 des examens de l'enseignement technique agricole (hors examen par unité capitalisable) est réservé aux seuls candidats qui ont procédé à leur inscription à l'examen de l'enseignement technique agricole visé entre le 1<sup>er</sup> octobre 2026 et le 10 novembre 2026 à minuit, selon des modalités définies par instruction du ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Le registre des inscriptions à l'examen du brevet de technicien supérieur agricole, du baccalauréat technologique série STAV, du baccalauréat professionnel, et du certificat d'aptitude professionnelle agricole (hors examen par unité capitalisable) est clôturé au 31 décembre 2026.

Aucune modification de l'inscription des candidats à ces examens ne sera plus effectuée à partir de cette date, hormis les cas prévus par une instruction spécifique.

Les épreuves sont organisées à partir du lundi 17 mai 2027.

Les dossiers, rapports, fiches supports d'épreuves terminales (dont fiches SPV, situations professionnelles vécues) que le règlement d'examen désigne comme devant faire l'objet d'une transmission obligatoire préalable à l'épreuve doivent être envoyés à l'interlocuteur désigné par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen considéré, au plus tard le jeudi 13 mai 2027. Les établissements scolaires sont responsables de la transmission de ces éléments pour le compte de leurs candidats scolarisés, et les candidats isolés sont responsables de l'envoi de leurs propres documents. A défaut, le candidat ne peut se présenter à l'épreuve qui nécessitait le renvoi préalable et obligatoire d'une production écrite.

Les dates des épreuves écrites sont fixées conformément aux annexes I, II, III et IV.

Les textes littéraires étudiés et le descriptif du travail de l'année, décrivant les textes et les œuvres littéraires et artistiques sélectionnés par l'enseignant pour l'épreuve orale anticipée de français, sont transmis par l'établissement scolaire du candidat, au plus tard le jeudi 13 mai 2027 selon les indications fixées par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen. L'enseignant de français du candidat, sous la responsabilité de son chef d'établissement, est en charge de cette transmission.

Le candidat isolé est lui-même responsable de cette transmission, selon les indications transmises par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen du baccalauréat technologique série STAV.

Les épreuves de contrôle du baccalauréat professionnel sont organisées le mercredi 30 juin 2027.

Les épreuves de contrôle du baccalauréat technologique série STAV sont organisées le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2027.

La session se terminera le vendredi 9 juillet 2027 pour tous les examens.

Toute difficulté rencontrée peut justifier une réorganisation des épreuves jusqu'à cette date, pour l'ensemble des examens.

En conséquence, tous les personnels devront être en mesure d'assurer leurs fonctions jusqu'à cette date.

Tous les candidats inscrits aux examens cités ci-dessus peuvent être convoqués jusqu'au vendredi 9 juillet 2027.

Les épreuves de remplacement pour les candidats empêchés de se présenter aux épreuves normales de juin 2027 sont organisées aux dates fixées en annexe IV.

La session extraordinaire de l'examen du brevet de technicien supérieur agricole de l'examen « Gestion et maîtrise de l'eau » (GEMEAU), est organisée aux dates des épreuves fixées en annexe IV.

## ANNEXES

## ANNEXE I

## ÉPREUVES PONCTUELLES TERMINALES ÉCRITES

## Hexagone-La Réunion-Mayotte

## Session 2027

| EXAMENS                                               | DATES DES ÉPREUVES ÉCRITES                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Baccalauréat technologique, série STAV</u>         | Epreuves anticipées<br>Du lundi 7 juin 2027 au mardi 8 juin 2027<br>Epreuves présentées en classe terminale<br>Du lundi 31 mai au vendredi 4 juin 2027 (1) |
| <u>Certificat d'aptitude professionnelle agricole</u> | Jeudi 3 juin 2027                                                                                                                                          |
| <u>Baccalauréat professionnel</u>                     | Du lundi 31 mai au jeudi 3 juin 2027                                                                                                                       |
| <u>Brevet de technicien supérieur agricole</u>        | Du lundi 7 au mercredi 9 juin 2027                                                                                                                         |

(1) Toutes les épreuves se dérouleront le matin sauf l'épreuve G5 Mathématiques.

## ANNEXE II

## ÉPREUVES PONCTUELLES TERMINALES ÉCRITES

## Antilles-Guyane

## Session 2027

| EXAMENS                                               | DATES DES ÉPREUVES ÉCRITES                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Baccalauréat technologique, série STAV</u>         | Epreuves anticipées<br>Le Vendredi 4 juin 2027<br>Epreuves présentées en classe terminale<br>Du lundi 31 mai au jeudi 3 juillet 2027<br>(2) |
| <u>Certificat d'aptitude professionnelle agricole</u> | Jeudi 3 juin 2027                                                                                                                           |
| <u>Baccalauréat professionnel</u>                     | Du lundi 31 mai au mercredi 2 juin 2027 (3)                                                                                                 |
| <u>Brevet de technicien supérieur agricole</u>        | Lundi 7 et mardi 8 juin 2027 (4)                                                                                                            |

(2) Les épreuve G6 Physiques, D territoire et technologie et M Culture mathématique se dérouleront l'après midi.

(3) Les épreuves E1 Sciences, E5 techniques et E2 Histoire géographie se dérouleront l'après midi.

(4) l'épreuve E1 Epreuve socio-économique et culturelle se déroulera l'après-midi.

## ANNEXE III

## ÉPREUVES PONCTUELLES TERMINALES ÉCRITES

## Polynésie

## Session 2027

| EXAMENS                                               | DATES DES ÉPREUVES ÉCRITES                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Baccalauréat technologique, série STAV</u>         | Epreuves anticipées<br>Vendredi 4 juin 2027<br>Epreuves présentées en classe terminale<br>Du lundi 31 mai et jeudi 3 juin 2027<br>(5) |
| <u>Certificat d'aptitude professionnelle agricole</u> | Jeudi 3 juin 2027                                                                                                                     |
| <u>Baccalauréat professionnel</u>                     | Du lundi 31 mai au mercredi 2 juin 2027 (6)                                                                                           |
| <u>Brevet de technicien supérieur agricole</u>        | Lundi 7 juin 2027                                                                                                                     |

(5) Les épreuves G5 Mathématiques, A1 Français et C GRAAL se dérouleront l'après-midi.

(6) L'épreuve E2 Histoire géographie se déroulera l'après-midi.

## ANNEXE IV

## ÉPREUVES DE REMPLACEMENT ET SESSION EXTRAORDINAIRE

*Session 2027*

| EXAMENS                                                                                | DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES  |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| <i>Tous les examens</i><br>Métropole, Antilles, Guyane, Mayotte, Polynésie, La Réunion | Du 13 au 17 septembre 2027 |

Les candidats doivent faire parvenir, au plus tard trois jours ouvrables après les épreuves auxquelles ils n'ont pu participer pour raison de force majeure, à la mission inter régionale des examens ayant enregistré leur inscription :

1. Selon le cas : un certificat médical établi par un médecin concourant à l'exercice des tâches médico-scolaires ou toute autre pièce attestant d'un empêchement de force majeure laissé à l'appréciation de l'administration ;
2. Leur convocation à la session de 2027 ;
3. Une demande d'inscription aux épreuves de remplacement.

Les candidats sont avisés individuellement du lieu, de la date et des horaires des épreuves de remplacement.